

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-724947

Mohamed

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4236** Société : **RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **HARAKAT Wafa**

Date de naissance : **25/06/1974**

Adresse : **Dar Nalak - Rue Tel Azourka - CIL - Casablanca**

Tél. : **0663 444 000** Total des frais engagés : **2200 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AFIFI Adnane
CHIRURGIEN GYNECOLOGUE
CANCEROLOGIE LYCEOLOGIQUE
ET MAXIMAIRE
6, Rue Ibnou Yaqub El Iffani - Casablanca
Tél : 05 22 20 45 45 Fax : 05 22 22 78 18

Date de consultation : **24/11/2022**

Nom et prénom du malade : **HARAKAT Wafa**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Neoplasie du col**

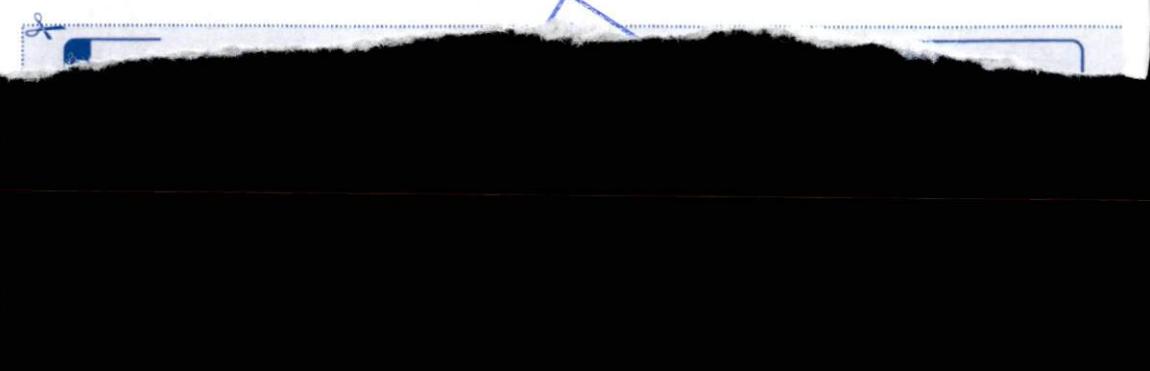
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca** Le : **08/12/2022**

Signature de l'adhérent(e) : **Ghattat**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Bachida AAOQUINTA
Nucleaire AN
Cachet et signature du
Laboratoire et du Radiologue 93
Centre de la Santé 93
Tél : 21 00 00 00
INPE : 0710072805

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

8

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Casablanca, le..... 24/11/2022

Mme HAFIDAT Wafa.

Santigraphie osseuse

(en complément du TEP - Scan)

du 21/11/2022

Le Centre International d'Oncologie
4, Route de l'Oasis Rue des Alouettes
Casablanca - Tel: 0522 77 81 81
Fax: 0522 99 65 74
Médecine Nucléaire

Dr Adnane AFIFI
CHIRURGE CANCEROLOGIQUE
GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE
8, rue ibnou Maia El Ifrani
CASABLANCA - (Quartier Racine)
Tel.: 05 22 364 354 - Fax : 0522 364 355

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 82 28 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma

CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE CASABLANCA



090063058

CASABLANCA Le : 25-11-2022

Facture N° 32768/22

A. Identification

N° Dossier : COC22K25104149

N° Identifiant : 013702

Nom & Prénom : Mme HARAKAT WAFA

C.I.N : B17069

Adresse : CASA

C. Débiteur

page 1/1

Organisme : Payant

ICE : Adresse :

N° d'affiliation :

N° d'immatriculation :

N° Prise en charge :

D. Période d'Hospitalisation

Date Entrée : 25-11-2022

Date Sortie : 25-11-2022

B. Assuré

Lien avec l'assuré : Lui même

Nom prénom :

Médecin traitant : DR . AAOUINI RACHIDA

Traitement : scintigraphie osseuse

Qté	Prestations	Observation	Prix U.	L.C.	Coef	Total
	MEDECINE NUCLEARE					
1	SCINTIGRAPHIE OSSEUSE		2 200,00			2 200,00
					Total Rubrique :	2 200,00
	PARTIE CLINIQUE :					2 200,00
	PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES :					0,00
	Arrêté la présente facture à la somme de :			TOTAL GENERAL		2 200,00

DEUX MILLE DEUX CENTS DIRHAMS

Arrêté la présente facture à la somme de la part organisme de :

signature de l'assuré

Modalité de paiement	Ref Cheque	Montant	Solde
CHEQUE	8060318	2 200,00 Dh	0,00 Dh

Le Centre International d'Oncologie
 4, Route de l'Oasis Rue des Alouettes
 Casablanca Tél: 0522 77 81 81
 Fax: 0522 99 65 74
 Médecine Nucléaire

- PET SCAN • IRATHERAPIE • THERAPIE AMBULATOIRE A L'IODE 131 DES HYPERTHYROIDIES • SCINTIGRAPHIE OSSEUSE • SCINTIGRAPHIE THYROIDIENNE • LYMPHOSCINTIGRAPHIE
- SCINTIGRAPHIE RENALE DYNAMIQUE AU DTPA99-mTc • SCINTIGRAPHIE RENALE DYNAMIQUE AU MAG99-3mTc • SCINTIGRAPHIE RENALE AU DMSA99-mTc • SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE
 - SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE • SCINTIGRAPHIE PARATHYROIDIENNE • SCINTIGRAPHIE A LA MIBG • SCINTIGRAPHIE CORPS ENTIER A L'IODE 131
 - FRACTION D'EJECTION VENTRICULOGRAPHIE ISOTOPIQUE • OCTREOSCAN • DETECTION GANGLION SENTINELLE

Casablanca, le 25/11/2022

Nom et Prénom	Mme HARAKAT WAFA
DDN	25/06/1954
Référence	8059251122
Médecin Traitant	Dr. ADNANE AFIFI

Scintigraphie Osseuse Complémentaire

Contexte clinique : Bilan d'évaluation d'un carcinome épidermoïde peu différencié du col utérin. Radiothérapie pré-opératoire, chirurgie (colpo hysterectomie élargie + annexectomy bilatérale , ganglions sentinelles iliaques droit et gauche négatifs), puis curiethérapie adjuvante. TEP du 21/11/2022 : rechute ganglionnaire et osseuse D8 , D12.

Technique :

Examen réalisé avec une machine SPECT Siemens « **Symbia Evo Excel** » mise en marche en Mars 2019. Acquisition d'un balayage du corps entier 2 h après injection intraveineuse de 740 MBq de ^{99m}Tc-MDP avec une vitesse de 15 cm/min.

Résultats :

Absence de fixation décelable au niveau de D8.

Hyperfixation intense des bisphosphonates technétées par la lésion de D12, décrite au PET scan du 21/11/2022

Renforcement de la fixation osseuse en regard de L4-L5 latéralisée à droite, correspondant sur le scanner du 21/11/2022 à un conflit articulaire inter-apophysaire droit L4-L5

La distribution du traceur est symétrique et homogène sur le reste du squelette.

Conclusion :

Mise en évidence d'une hyperfixation intense par la lésion de D12 décrite au PET scan du 21/11/2022.

Absence de fixation décelable au niveau de D8.

Distribution globalement symétrique et homogène sur le reste du squelette.

Merci pour votre confiance
Dr. AAOUINI RACHIDA



Dr. Rachida AAOUINI
Médecin Nucléaire
Centre International d'Oncologie
Casablanca
Tél : 212 05 083 92 93
INPE : 07 100 7280